

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté

AVIS N° 2017 – 1

Objet : Plan de gestion 2017-2026 de la Réserve naturelle nationale du Val de Loire

Annexes à l'avis CSRPN 2017-1

1) Contribution de S. Puissant

En ce qui concerne les Coléoptères, pourquoi le niveau de responsabilité de la Réserve naturelle pour la conservation des espèces d'invertébrés est plus élevé pour *Elater ferrugineus* que pour *Cerambyx cerdo* ?

Cerambyx cerdo, espèce protégée, est en effet quasiment en limite d'aire et rare, voire très rare à l'échelle de la région Bourgogne - Franche-Comté. *Elater ferrugineus* est moins rare à l'échelle de la région, voire abondant dans certaines localités comme cela peut être le cas dans le département de l'Yonne.

Une liste de Coléoptères aquatiques a été livrée par le Balfour Brown Club en 2014 (147 espèces). Cette liste n'est pas valorisée dans le plan de gestion. Pourquoi les espèces ne sont-elles pas plus prises en compte dans la gestion des milieux ? Il doit bien y avoir des espèces indicatrices de la qualité des milieux ou de leur dynamique évolutive ?

Pourquoi de tels outils d'aide à la gestion ne sont-ils pas plus valorisés ?

Le papillon *Acronicta cuspis* qui vit sur l'aulne est considéré comme prioritaire. Certes il n'est pas fréquent mais connu de plusieurs localités en Bourgogne. C'est sans doute une espèce à suivre mais il serait tout aussi important de suivre le papillon *Abraxas sylvata* qui vit sur l'orme et qui n'est pas plus fréquent que *Acronicta cuspis*. Les problèmes de l'Orme pourraient bien être néfastes au papillon. Il serait de fait intéressant de suivre son devenir.

Concernant les Orthoptères, *Sphingonotus caeruleus* n'est pas une espèce présente sur l'aire considérée, il s'agit de *Sphingonotus* sp., une espèce dont le statut spécifique demande à être précisée par la communauté scientifique des entomologistes.

A l'échelle de la RNN, il serait tout particulièrement intéressant de rechercher *Pteronemobius lineolatus*, un petit grillon qui affectionne notamment les berges plus ou moins meubles des fleuves. Il n'est pas connu du département de la Nièvre mais il est mentionné dans le département du Cher et de l'Allier. La RNN s'inscrit dans la limite d'aire de l'espèce.

Une remarque concernant *Oedaleus decorus*, c'est une espèce qui est en effet très rare dans le domaine néморal où s'inscrit la RNN mais cette espèce de criquet est très mobile et colonise la moitié nord de la France lors de pullulations observées dans le Sud. A l'échelle du territoire national, ce n'est pas une espèce menacée.

Il serait préférable de mettre à jour la nomenclature des espèces d'Orthoptères, notamment *Bicolorana bicolor bicolor* pour *Metriopectera bicolor*, *Roeseliana roeselii* pour *Metriopectera roselii* (sic !), etc.

Pour ce qui est de l'inventaire des Syrphes (Diptères), la technique consistant à utiliser plusieurs pièges malaises sur plusieurs mois sur une durée de deux ans apparaît comme particulièrement impactant à l'échelle d'un territoire protégé qu'est celui de la RNN, territoire dont la vocation première est la protection des habitats et des espèces qu'il abrite. La technique des pièges malaises se doublera de plus d'un piégeage par pièges d'interception aériens pour les saproxyliques. Au-delà du fait que ces pièges peuvent capturer des espèces protégées (penser à demander les autorisations de captures pour les espèces protégées comme *Cerambyx cerdo* ou encore les espèces de papillons protégées pouvant être impactées), ils peuvent piéger une quantité considérable de spécimens. Quel sera l'avenir de ces spécimens ? Seront-ils stockés dans des conditions favorables et de longues durées pour être déterminés par des spécialistes lorsque l'occasion se présentera ? Comment sera assuré le tri à la famille (le tri par ordre comme annoncé n'est pas suffisant pour que les spécimens soient ensuite être transmis aux spécialistes) pour le classement des spécimens ? Il n'existe plus beaucoup d'entomologistes en France capables de trier des lots de spécimens à la famille : cela s'avère particulièrement difficile pour des ordres comme les Coléoptères, les Diptères ou encore les Hyménoptères par exemple.

De plus, la quantité de spécimens et d'espèces qui pourront être capturés par les pièges malaises sera-elle valorisée dans le plan de gestion de la RNN ? Il est légitime de se poser la question dans la mesure où il est possible de constater que des listes d'espèces comme les Coléoptères aquatiques ne sont guère valorisées car peu utilisées dans le plan de gestion de la RNN. De fait, est-ce indispensable de mettre en œuvre de telles techniques de piégeages qui peuvent défaucher une partie non négligeable du peuplement entomofaune de la RNN si ce n'est pour finalement qu'exploiter une petite partie des résultats ?

Dans le cadre de l'inventaire des Syrphes par pose de pièges malaises, nous ne sommes donc pas favorables à la mise en place de cette technique mais préconisons le passage de spécialistes de ces Diptères. Ces spécialistes pourraient venir expertiser la RNN sur différents mois de l'année et sur plusieurs années de suite. Ils peuvent être consultés au sein de l'équipe des Réserves naturelles de France pour la mise en place et la réalisation du protocole.

2) Contribution de A. Ruffoni

Remarques générales :

- état des lieux sans mention de LR ou enjeu, de niveau de population, de niveau de prospection et de date de prospection, voir évolution des connaissances et status biologiques pour certains groupes (reproducteur, migrateur...).
- Problème sur la responsabilité de la réserve sur certaines espèces pour lesquelles le statut de présence n'est pas avéré dans la réserve où pour lesquelles des populations ne sont pas avérées.
- Problème de niveau de priorité de certaines études avec des moyens humains trop bas (études complémentaires).

Remarques détaillées :

Etat des lieux

- P128 *Helix pomatia* et non *H. pomonae*
- P 129 w-album sur brindille d'Orme ?
- P133 espèces à confirmer *O. uncatu* et *virgo*, étrange... *O. uncatu* est connu du Mazou, cours d'eau arrivant dans la réserve (affluent Loire). Pour *C. virgo*, il est possible qu'elle soit présente à la faveur d'affluent plus froids ou plus courants. Citation de *C. haemoidalis* pas très loin dans le site des Brocs, très étrange car cette espèce n'a jamais été mentionnée de Bourgogne avec certitude.
- P135 CHOVE T pour la référence bibliographique.

Cette partie odonate est un peu décousue et nécessite clarification et ne prends pas en compte l'autochtonie et des niveaux de population.

Je pense que pour l'état des lieux des EPT, il est tout à fait possible de faire mieux (rien qu'avec les publications et les données encadrant la réserve de l'OPIE ou SHNA) quitte à mettre des suppositions de présence pour certaines espèces (mais les habitats sont sûrement là si ils sont en amont et aval). Il y a sûrement des inventaires important à mener. L'enjeu est très important sur ces groupes au niveau de la Loire et donc de la réserve même si l'échelle de conservation la plus adaptée n'est pas la réserve. C'est un des derniers grand cours d'eau (chaud) avec une allure naturelle et donc des populations d'espèces à fort intérêt, disparu d'ailleurs en France voir en Europe de l'Ouest et donc en ilot sur la Loire moyenne (Plécoptères *Isogenus nubecula*, *Xanthoperla apicalis* ; Ephémères *Dacnogenia coeruleans*, *Serratella mesoleuca*, *Acentrella inexpectata*, *Baetopus wartensis*, *Labiobaetis tricolor*, *Pseudocentropiloides shadini*, *Ametropus fragilis*...). Ces peuplements peuvent être de bons indicateurs des faciès d'écoulements.

Fiche actions :

- P 22 lit vif pour *O. uncatu* ?
- P79 suivi d'espèce, la connaissance de l'espèce permet-elle de dire que le Cuivré n'est que là ? et donc de cibler autant les suivis ?
- P153 le protocole fait-il entrer l'autochtonie, cela semble nécessaire. On parle de peuplement type, il y a-t-il comparaison à un peuplement typique ou initial pour y recenser un état de conservation ou d'intérêt ?
- P311 le mot inventaire semble plus s'appliquer que veille (état initial non complet).
- P320 pour les EPT avec ce grand enjeu, pourquoi uniquement en priorité 3, je pense que c'est une priorité 1 (largement au dessus des Coléoptères et Arachnidae).

3) Contribution de N. Varanguin : annotations faites directement dans le plan de gestion, relayées aux gestionnaires.